

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose geosphere :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur Servicepublic.fr :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Comment calculer un prix hors taxes à partir d'un prix toutes taxes comprises ?

Pour obtenir un prix hors taxes (HT) à partir d'un prix toutes taxes comprises (TTC), on applique la formule de calcul suivante :

Pour exprimer le prix HT avec 2 chiffres après la virgule, il faut l'arrondir au centime supérieur si le 3^e chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5. Et l'arrondir au centime inférieur si le 3^e chiffre après la virgule est inférieur à 5. Par exemple, le prix HT de 41,669 € est arrondi à 41,67 €.

Nous vous proposons un **simulateur** pour calculer un prix TTC à partir d'un prix HT :

- [Calculateur de prix hors taxe \(HT\) ou toutes taxes comprises \(TTC\)](#)

Téléservice

Exemple de calcul du prix HT à l'aide de la formule de calcul suivante

Taux de TVA	Calcul pour un prix TTC de 50 €	Prix HT
20 %	$50 \div (1 + 20 \%)$	41,67 €
10 %	$50 \div (1 + 10 \%)$	45,45 €
8,5 %	$50 \div (1 + 8,5 \%)$	46,08 €
5,5 %	$50 \div (1 + 5,5 \%)$	47,39 €
2,10 %	$50 \div (1 + 2,10 \%)$	48,97 €

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Taux applicables

[Taux de TVA dans le secteur de l'hygiène et de la santé](#)

[Taux de TVA sur les produits alimentaires et les boissons](#)

[Taux de TVA pour les travaux de rénovation d'un logement](#)

[Taux de TVA dans le secteur de l'hébergement et de l'hôtellerie](#)

[Taux de TVA dans le secteur des loisirs \(culture, sport, etc.\)](#)

[Taux de TVA dans les secteurs des arts et de la presse](#)

[Taux de TVA dans le secteur agricole](#)

[Taux de TVA dans le secteur des énergies et des déchets](#)

[Taux de TVA applicables à la formation et à l'enseignement](#)

[Vente en détaxe aux touristes](#)

Déclaration de la TVA

[Déclarer et payer la TVA](#)

[Création et dissolution d'un groupe TVA](#)

[Franchise en base de TVA](#)

[Déduction de la TVA sur les achats professionnels](#)

[Autoliquidation de la TVA en cas de sous-traitance dans le BTP](#)

Commerce international et TVA

[TVA applicable aux échanges de biens dans l'Union européenne](#)

[TVA applicable aux échanges de prestations de services dans l'Union européenne](#)

[Numéro de TVA intracommunautaire](#)

[Remboursement de la TVA intracommunautaire](#)

[Importations et exportations \(hors Union européenne\) : règles en matière de TVA](#)

Pour en savoir plus

- [Les arrondis](#)

Source : Direction générale des finances publiques

Services en ligne

- [Calculateur de prix hors taxe \(HT\) ou toutes taxes comprises \(TTC\)](#)

Téléservice

Textes de référence

- [Code général des impôts : articles 278-0 bis à 279 bis](#)

- [Bofip-Impôt n°BOI-TVA-LIQ-10 sur les coefficients de conversion de la TVA](#)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00